

Le présent REGLEMENT INTERIEUR s'applique aux installations de mon stade, situées rue Elsa Morante - 75013 PARIS. Il est affiché dans chaque Espace de mon stade (Lab, Training, Playground) et peut être accompagné de dispositions particulières, spécifiques aux lieux et aux services dispensés. Il est complété des CONDITIONS GENERALES mises à disposition lors de l'inscription et consultables sur [www.monstade.fr](http://www.monstade.fr).

## ACCES AUX INSTALLATIONS ET AUX SERVICES

- Réservé aux Adhérents et au Personnel,
- Autorisé aux Visiteurs accompagnés par un membre du Personnel de mon stade, et aux Prestataires désignés par la Direction.

## COMPORTEMENT

- Faire preuve d'esprit sportif, de discrétion et de courtoisie,
- Adopter un comportement conforme aux bonnes mœurs et ne troublant pas la tranquillité d'autrui,
- Respecter les heures d'ouverture et les rendez-vous pris,
- Porter une tenue correcte et propre, adaptée à la pratique sportive,
- Utiliser les installations et appareils de façon appropriée,
- Appliquer les consignes d'hygiène et de sécurité et, plus généralement, les conseils dispensés par le Personnel,
- Se montrer vigilant en signalant toute anomalie ou incident (matériel, hygiène, intrusion, etc.) au Personnel de mon stade.

## EFFETS PERSONNELS

- Ne pas introduire dans l'établissement de la nourriture et des produits pharmaceutiques hors prescription médicale.
- Placer ses effets personnels dans les casiers des vestiaires, et libérer les casiers une fois son Bilan ou sa Séance terminée.
  - mon stade se réserve le droit d'ouvrir pour des raisons de sécurité et d'hygiène tout casier non libéré.
  - mon stade décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant à un Adhérent, un Visiteur, un Prestataire ou un membre du Personnel.
  - mon stade recommande de ne pas se munir d'objets de valeur. Dans certains cas (casques, manteaux), ils peuvent être laissés à l'Accueil. Le Personnel pourra cependant les refuser si leur surveillance nécessite des précautions particulières.

## AUTRES DISPOSITIONS

- Le personnel de mon stade est seul habilité à dispenser des services, et notamment des séances d'entraînement et des conseils.
- L'exercice d'une activité commerciale ou libérale dans l'établissement est interdite.

La violation des dispositions du règlement intérieur justifiera la résiliation immédiate de l'Adhésion souscrite et fondera le refus de contracter ultérieurement. Cette résiliation ou ce refus pourront être contestés devant les tribunaux et mon stade se réserve le droit de solliciter également la réparation du préjudice qui aura été subi.

Pour plus de détails, consulter l'intégralité des Conditions générales de service, disponibles sur demande à l'Accueil et en libre accès sur [www.monstade.fr](http://www.monstade.fr).